

**FICHE ACTION –
ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES
RENTREE 2015**

CIRCONSCRIPTION : INGERSHEIM

ECOLE : Elémentaire Mixte Sainte-Croix-aux-Mines - 0681588G

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

	Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	Aide au travail personnel	Autres actions, intitulées : ▪ Education nutritionnelle : atelier cuisine ▪ Dire, lire et communiquer avec les TICE ▪ Atelier de motricité fine.
<u>Modalités d'identification des élèves concernés.</u>	Évaluations des acquisitions et des progrès des élèves réalisées à partir des évaluations (nationales, départementales ou autres) et d'outils élaborés par les enseignants de l'école. Concertations spécifiques et rencontres avec les familles, bilan des équipes éducatives.	Qualité de la restitution des leçons, lectures... Défaut d'organisation.	
<u>Constitution des groupes</u>	<u>Combien ?</u> 2 à 6 élèves. <u>Par qui ?</u> Préférable par l'enseignant de la classe.	<u>Combien ?</u> 6 élèves au maximum. <u>Par qui ?</u> L'enseignant de la classe.	
<u>Contenus proposés</u>	<u>Objectifs :</u> ①. Prolonger une activité de la journée ②. Entraîner – Consolider ③. Remédier sur une non acquisition des apprentissages en cours . <u>Comment ?</u> Reprendre l'activité, faire expliciter puis donner du temps pour l'apprentissage (objectif ①) Même objectif, même compétence avec d'autres activités, exercices (objectif ②) Proposer une autre entrée dans l'activité, manipuler par le jeu, expliciter, reprendre des compétences et activités des années antérieures. (objectif ③) Cette aide devrait favoriser la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.	Objectifs : Apprendre à apprendre (une leçon, un poème, une dictée, les tables...) Lire et comprendre une consigne. Utiliser les outils de la classe : cahier de textes, cahier de règles, dictionnaire, manuels...	
<u>Evaluation des résultats</u>	Outils de suivi. Amélioration des résultats aux évaluations.	Amélioration dans la restitution du travail personnel.	

MISE EN OEUVRE

Répartition hebdomadaire horaire retenue	Le mardi de 15h15 à 16h15 avec une pause de 10 minutes. (27 séances) Le jeudi de 15h15 à 16h15 avec une pause de 10 minutes. (9 séances)
Contraintes liées au transport scolaire	Transport des élèves habitant les annexes de la commune. (Départ de l'école à 15h15). Les parents des élèves concernés devront venir les chercher à l'école à 16h15.
Modalités de régulation et de concertation	Compte rendu lors de chaque réunion de concertation. Bilan en fin d'année scolaire.

Avis de l'inspecteur ou de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription :

Date :